



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 juin 2009 — N° 42

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la 21^e Semaine nationale de prudence au soleil.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant le Relais pour la vie de Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. Reid (Orford) fait une déclaration concernant le Cirque des étoiles.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant le projet de chauffage à la biomasse forestière à l'hôpital d'Amqui.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant l'autoroute 73.

9 juin 2009

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant des félicitations à Bernard Lachance.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le Grand défi Pierre Lavoie à l'École Sacré-Cœur.

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire du décès de M. Pierre Perrault.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant des félicitations à Patil Harboyan, lauréate de la Fondation de soutien aux arts de Laval.

À 9 h 55, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 10 heures.

9 juin 2009

La séance reprend à 10 h 10.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 55 Loi concernant la mise en œuvre du neuvième protocole de modification de l'Accord sur le commerce intérieur

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 55.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 439-20090609)

9 juin 2009

M. Mamelonet (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le Plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013.

(Dépôt n° 440-20090609)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité du Commissaire au lobbyisme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 441-20090609)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

9 juin 2009

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a entendu : le 17 septembre 2008, la sous-ministre de Revenu Québec et le président de la Société de développement des entreprises culturelles, concernant le soutien financier aux entreprises culturelles; le 1^{er} octobre 2008, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'approvisionnement en équipements et en fournitures de nature médicale; les 29 et 30 octobre 2008, le Vérificateur général du Québec, le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif, et l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, concernant le rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec. La Commission a également tenu des séances de travail les 17 septembre 2008, les 1^{er}, 29 et 30 octobre 2008, les 12 et 31 mars 2009, et le 8 avril 2009 relativement à ce mandat. Le rapport contient 17 recommandations.

(Dépôt n° 442-20090609)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 4 et 5 juin 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 443-20090609)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 5 juin 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 444-20090609)

9 juin 2009

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 367 citoyens et citoyennes de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et du Québec, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 445-20090609)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du mercredi 3 juin 2009, sur la motion de Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant l'adoption du projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

9 juin 2009

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Deltell (Chauveau), M. Arcand, ministre des Relations internationales, Mme Maltais (Taschereau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux frères d'arme du soldat Alexandre Péloquin, membre du 3^e bataillon du 22^e Régiment Royal de Valcartier, mort en service hier à Nakhoney dans le district de Panjwaii, au sud de la province de Kandahar, en Afghanistan.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale apporte son appui à toute initiative visant à sensibiliser le grand public aux besoins de Radio-Canada, afin de lui permettre de remplir pleinement son mandat d'information régionale, nationale et internationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), Mme Hivon (Joliette), M. Bonnardel (Shefford) proposent conjointement :

9 juin 2009

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de fournir tous les efforts nécessaires afin d'assurer le rapatriement immédiat de Nathalie Morin et ses trois enfants, Samir, Abdullah et Sarah, retenus contre leur gré en Arabie saoudite, victimes de violence et privés de nourriture régulièrement; en réitérant les principes de justice fondamentale qui guident la société québécoise, que l'Assemblée nationale réitère les principes de justice sociale et de respect des droits fondamentaux qui guident son action internationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives; puis de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 43, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale; puis d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

9 juin 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 juin 2009, sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

9 juin 2009

La séance reprend à 15 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 42 est adopté.

Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 42 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

M. Tomassi, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

9 juin 2009

La séance reprend à 20 heures.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tomassi, ministre de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 51 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 51 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Whissell, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 35, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, Mme Gaudreault (Hull) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

9 juin 2009

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 juin 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 23 h 04, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 juin 2009, à 9 h 40.

Le Président

YVON VALLIÈRES

9 juin 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant l'adoption du projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type:

(Vote n° 35)

POUR - 113

Arcand	Charlebois	Leclair	Pinard
Auclair	Chevarie	L'Écuyer	Poirier
Aussant	Cloutier	Legault	Rathé
Bachand	Courchesne	Léger	Rebello
<i>[Arthabaska]</i>	Cousineau	Lehouillier	Reid
Bachand	Curzi	Lemay	Richard
<i>[Outremont]</i>	Deltell	Lessard	<i>[Duplessis]</i>
Beauchamp	Diamond	MacMillan	Richard
Beaudoin	Doyer	Malavoy	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Drainville	Maltais	Robert
Bédard	Dubourg	Mamelonet	Rotiroti
Bergeron	Dupuis	Marcoux	Roy
Bergman	Dutil	Marois	Simard
Bernard	Ferland	Marsan	<i>[Richelieu]</i>
Bernier	Gagnon-Tremblay	Matte	Simard
Bérubé	Gaudreault	McKay	<i>[Dubuc]</i>
Billette	<i>[Jonquière]</i>	Ménard	Sklavounos
Blais	Gaudreault	Moreau	St-Amand
Blanchet	<i>[Hull]</i>	Morin	St-Arnaud
Bolduc	Gautrin	Normandeau	St-Pierre
Bonnardel	Gauvreau	Ouellette	Thériault
Bouchard	Girard	Ouimet	Tomassi
Boucher	Gonthier	Pagé	Traversy
Bouillé	Grondin	Paquet	Tremblay
Boulet	Hamad	Paradis	Trottier
Caire	Hivon	Pelletier	Turcotte
Carrière	Huot	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Vallée
Champagne	James	Pelletier	Vien
Charbonneau	Kelley	<i>[Rimouski]</i>	Villeneuve
Charest	Khadir	Picard	Weil
Charette	Kotto	Pigeon	Whissell